

Géographie

Les régions agro-géographiques de Wallonie

Ces régions se basent sur les conditions physiques fondamentales et sur les caractéristiques de la structure agraire des campagnes wallonnes.

Elles s'organisent en quatre ensembles :

- les régions limoneuses
- la région condrusienne et ses abords
- l'Ardenne
- la Lorraine.

1. Les régions limoneuses

1.1. Région hennuyère

- (1) Tournaisis
- (2) Hainaut occidental
- (3) Hauts-Pays et Thudinie méridionale
- (4) Thudinie méridionale

1.2. Région brabançonne

- (1) Plateau hennuyer-brabançon de Soignies
- (2) Plateau brabançon de Genappe

1.3. Hesbaye

- (1) Hesbaye de Namur
- (2) Hesbaye de Hannut-Jodoigne
- (3) Hesbaye liégeoise

2. La région condrusienne et ses abords

2.1. Ardenne condrusienne

- (1) Pays d'Acoz
- (2) Marlagne
- (3) Condroz ardennais

2.2. Région condrusienne

- (1) Région condrusienne d'Entre-Sambre-et-Meuse
- (2) Condroz
- (3) Condroz oriental

2.3. Fagne

- (1) Fagne schisteuse
- (2) Bande à calcaire

2.4. Famenne

- (1) Famenne schisteuse
- (2) Bande à calcaire

2.5. Pays de Herve

- (1) Entre-Vesdre-et-Meuse herbager
- (2) Terrasses limoneuses de Dalhem

3. L'Ardenne

3.1. Ardenne du Nord-Est

- (1) Ardenne herbagère du Nord-Est
- (2) Haute Ardenne des cantons de l'Est

3.2. Ardenne Centrale

- (1) Rièzes-Thiérache
- (2) Bordure forestière de l'Ardenne
- (3) Basse Semois
- (4) Plateaux centraux

4. La Lorraine belge

- (1) Pays gaumais
- (2) Lorraine de l'Est

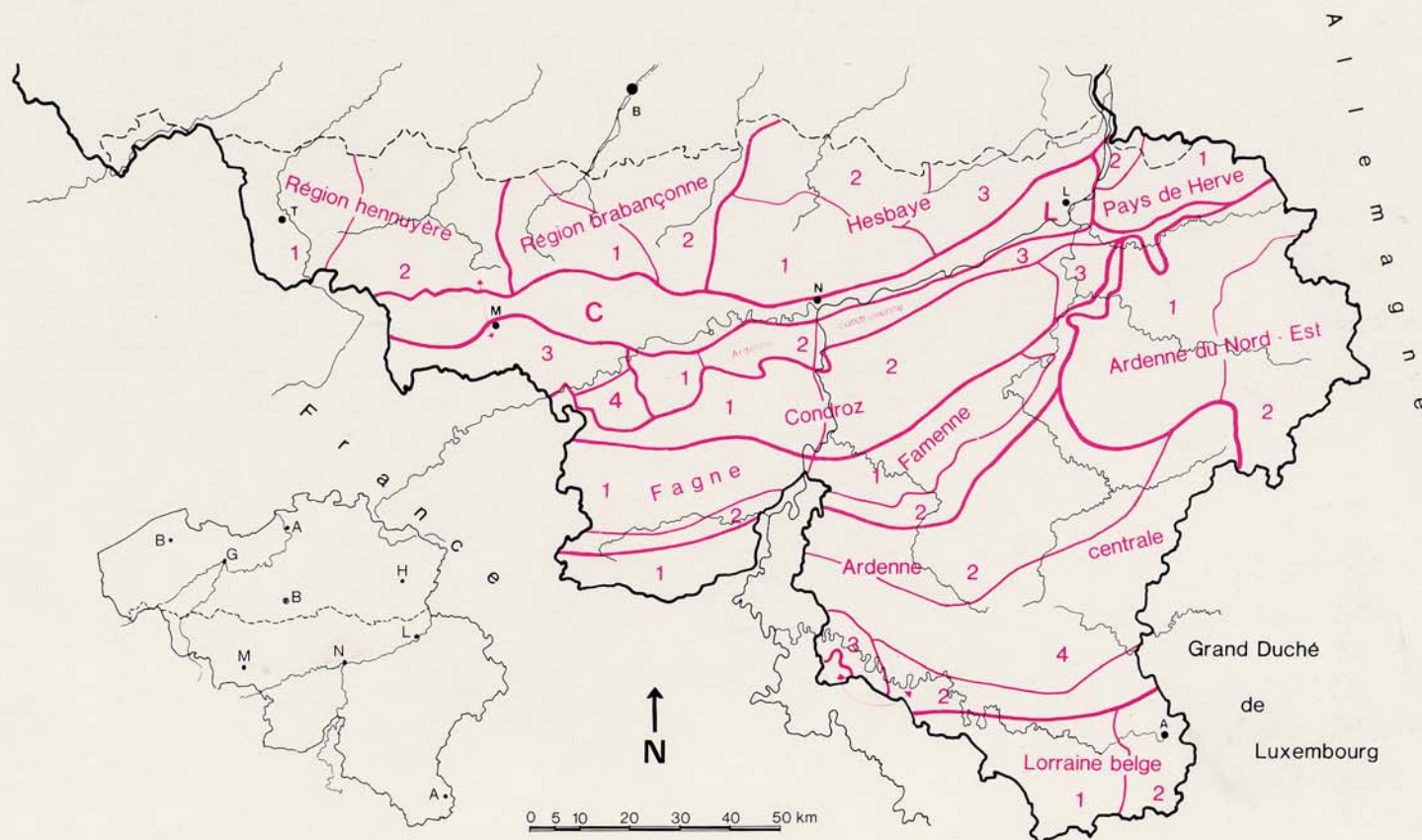
5. Le sillon urbain et industriel Haine-Sambre-Meuse

- (C) Région de Charleroi et région industrielle hennuyère
(L) Région de Liège

(D'après la carte des régions agro-géographiques de Ch. CHRISTIANS, « Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Belgique », 1971).

La petite carte situe la zone du volume dans l'ensemble du territoire belge.

CARTE 1. LES REGIONS AGRO-GEOGRAPHIQUES DE LA WALLONIE



Les conditions physiques fondamentales de la Wallonie

Les conditions physiques fondamentales guident, pour une bonne part, le découpage régional de la Wallonie, énuméré ci-avant.

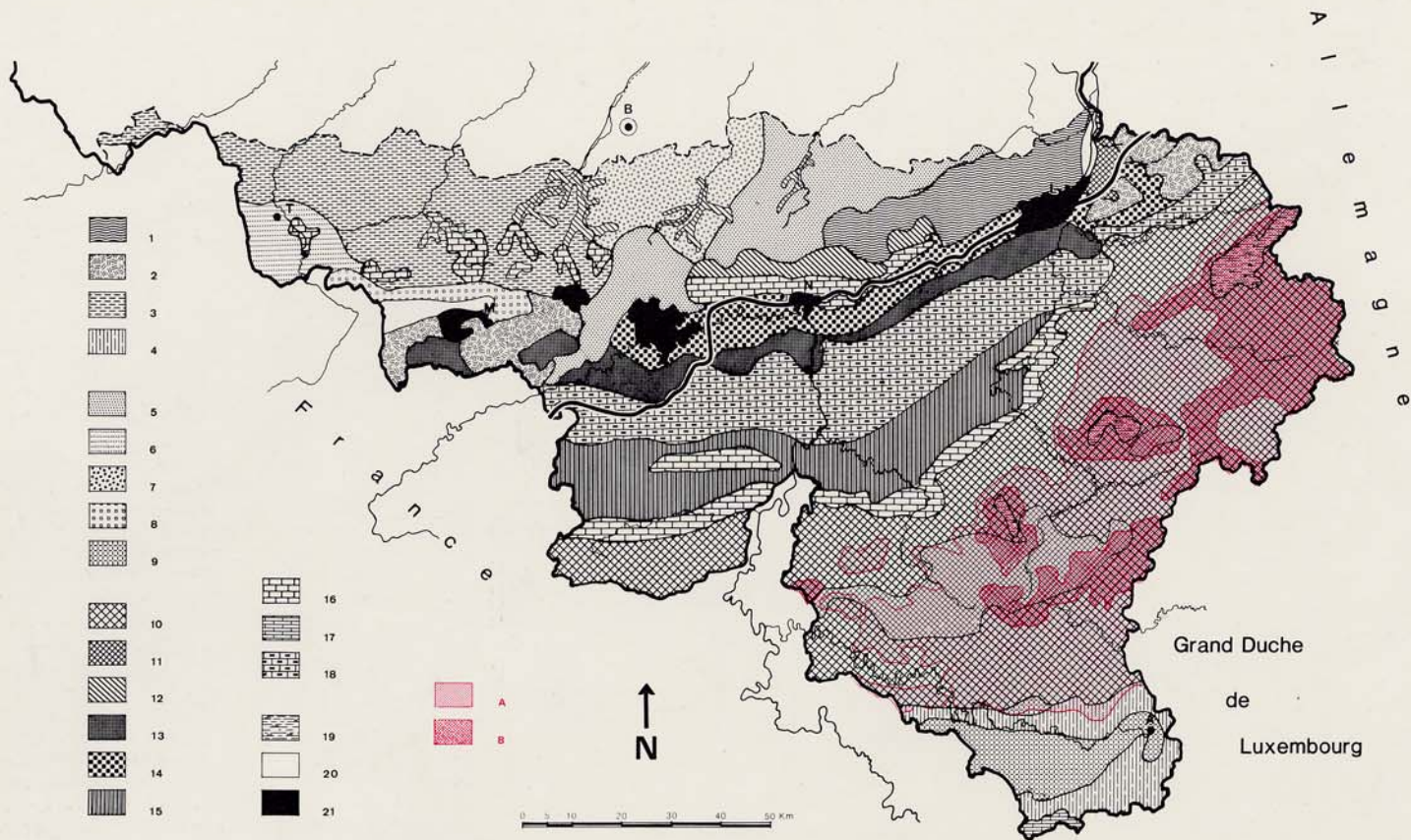
Nous serons attentifs à la *lithologie* — les types de roches — car celles-ci conditionnent, pour les deux tiers de la Wallonie, les types de sols qui résultent de leur désagrégation et elles constitueront les matériaux locaux des maisons traditionnelles. Nous insisterons sur les grandes classes de fertilité des *sols* car c'est le

moteur même de l'agriculture, donc de la richesse des régions qui étaient essentiellement agricoles jadis. Nous mettrons en évidence *l'orographie* — le relief — car les altitudes les plus élevées entraînent un climat plus rude, limitant l'activité des campagnes.

A ces titres, *les quatre ensembles régionaux qui ont été reconnus s'organisent, en gradation, du Nord au Sud*. Ce sont d'abord les régions limoneuses qui sont des bas-plateaux aux grandes étendues

fertiles et au climat moyen, situés au Nord du sillon sambro-mosan. Ce sont ensuite les plateaux condrusiens et leurs abords, au Sud du sillon, qui constituent une sorte de pré-Ardenne aux sols et au climat intermédiaires. C'est enfin l'Ardenne, aux sols moyens à médiocres et au climat rude, surtout au-dessus de 400 et de 500 m, avec en conséquence une agriculture limitée et frugale. De l'autre côté, dans le prolongement du versant Sud de l'Ardenne, se situe la Lorraine aux sols

CARTE 2. LES CONDITIONS PHYSIQUES FONDAMENTALES DE LA WALLONIE



SOLS

Couverture limoneuse

Limite méridionale des limons en nappes continues à semi-continues: trait gras bordé de liserés blancs sur la carte, d'ouest en est.

LITHOLOGIE

Roches meubles

1. Craies secondaires
2. Craies secondaires dominantes
3. Argiles tertiaires
4. Argiles et marnes secondaires
5. Sables tertiaires
6. Sables tertiaires dominants et argiles ou marnes secondaires
7. Sables tertiaires du Brabant wallon
8. Sables tertiaires dominants de la Campine hennuyère et craies ou marnes secondaires
9. Sables et grès sableux secondaires

Roches cohérentes à dures

10. Schistes, phyllades, grès et quartzites primaires de l'Ardenne
11. Idem, avec sols profonds
12. Schistes, phyllades, grès, quartzites primaire du Nord de la Meuse
13. Schistes, phyllades, grès, quartzites primaires du Condroy ardennais
14. Schistes, grès et calcaires primaires du complexe sambro-mosan et du Pays de Herve
15. Schistes dominants avec intercalations calcaires de la Famenne et de la Fagne
16. Calcaires primaires du Nord de la Meuse, de la Famenne et de la Fagne méridionales
17. Calcaire secondaire
18. Psammites et calcaires primaires en alternance, du Condroy et du massif de la Vesdre

Divers

19. Fagnes
20. Alluvions modernes de la vallée de la Haine

OROGRAPHIE

- A. Plateaux ardennais entre 400 et 500 m.
- B. Hauts plateaux ardennais de plus de 500 m.

AGGLOMERATIONS URBAINES

21. Espace bâti et espace urbain assimilé

(D'après les cartes d'oro-hydrographie, de géologie, de lithologie et de pédologie de l'Atlas de Belgique, 1950-1972).

souvent meilleurs et au climat beaucoup plus favorable.

Sans vouloir faire de déterminisme, à ces gradations de richesse agricole correspondent bien des appropriations de terres fort sélectives sous l'Ancien Régime : l'Eglise surtout en régions limoneuses, la noblesse sur les plateaux condrusiens, les paysans dans la pauvre Ardenne...

Les régions limoneuses couvrent d'Ouest en Est la Région hennuyère, la Région brabançonne et la Hesbaye. Elles s'arrêtent, au Sud, à la limite méridionale des limons quaternaires en nappes continues à semi-continues. Cette limite passe largement au Sud de Thuin et de Charleroi, en englobant notamment la Thudinie méridionale, puis elle se tient à peu de distance au Nord de la Sambre et de la Meuse en raison de l'érosion qui élimine le limon des versants des vallées; elle passe à l'Est de la Meuse au-delà de Liège et inclut les terrasses mosanes de Dalhem et le pays des Fourons.

L'altitude, inférieure à 20 m à l'Ouest, s'élève insensiblement vers le Sud-Est, jusqu'à plus de 200 m en contrehaut de la Sambre et de la Meuse.

La riche nappe limoneuse d'origine nivéo-éolienne est datée de l'époque pendant laquelle les glaciers se sont fortement étendus, soit de - 62000 à - 11000 ans avant J.C., avec des périodes intermédiaires de recul. Elle confère à cette immense zone une certaine unité dans ses potentialités pour les labours. Cependant, les aspects géographiques ne sont pas identiques partout, d'abord parce que cette nappe n'est pas homogène et fait même parfois défaut; ensuite parce que, sous cette couverture, les formations du sous-sol ne sont pas partout les mêmes. On relève ainsi des argiles à l'Ouest de la Senne, principalement dans la Région hennuyère, des sables à l'Est, de la craie dans la Hesbaye liégeoise, des formations primaires de roches dures, calcaires, schistes, phyllades, grès ou quartzites selon les cas, notamment au Nord de Namur, dans les Hauts-Pays hennuyers, dans les terroirs au Sud de la Sambre — spécialement la Thudinie méridionale — et dans les vallées qui échancrent, vers le Nord, le Hainaut et le Brabant. Il en résulte, par exemple, une Hesbaye sèche sur craie, excellentement céréalière, où les cours d'eau sont pratiquement absents, et à laquelle ressemble le Tournaisis. Il en découle des régions à limon plus humide sur roches primaires comme au Nord de Namur dans une partie de la Hesbaye namuroise, ou sur argile comme dans le Hainaut occidental; ce seront des régions plus propices à l'herbage, où les cours d'eau sont nombreux.

En deux endroits, la nappe limoneuse fait place à des sables plus pauvres : d'une part dans le Nord de la Région brabançonne, bien vallonnée et localement boisée au-delà de Nivelles, d'autre part au Nord de la large plaine humide de la Haine où les schistes et grès houillers et les sables tertiaires font

apparaître un véritable faciès de « Campine hennuyère » (Camp de Casteau et Grande Bruyère de Blaton).

Le limon a concouru à la construction de maisons jadis en torchis et colombage; sa terre à briques a permis la fabrication des briques et des tuiles. Localement les affleurements de roches dures primaires ont conduit à utiliser la pierre dans la construction. L'éventail des matériaux est très large ici.

Les plateaux condrusiens et leurs abords forment une vaste zone étirée au Sud-Ouest au Nord-Est entre le sillon Sambre-et-Meuse et les plateaux ardennais. C'est, en contrebas, la partie septentrionale du massif d'âge hercynien dont le cœur, en Belgique, est l'Ardenne. Par rapport à celle-ci, son originalité tient spécialement dans la présence du calcaire, parmi d'autres roches fort diverses: grès, schistes ou psammites — une sorte de grès.

C'est à l'altération du calcaire que l'on doit les sols les meilleurs auxquels il faut ajouter les placages limoneux limités au Nord des plateaux; les grès et les schistes donnent des sols médiocres, sableux ou argileux selon la roche d'origine. Le climat ne perturbe pas trop la productivité des terres, les altitudes restant moyennes: les sommets passent de 200 m au Nord à 300 m au Sud, en se relevant lentement vers l'Ardenne.

L'image la plus typique de l'ensemble est celle de la région condrusienne, surface ridée faite de larges dépressions cultivées dans le calcaire et de crêtes psammitiques fréquemment boisées. Selon les endroits, les calcaires s'étalent ou les crêtes s'élargissent, conduisant à des potentialités agricoles fort différenciées, mais jamais sans valeur.

Au Nord du Condroz, les roches qui affleurent en un plateau plus ou moins étroit, sont ardennaises. Les sols y sont fréquemment des placages limoneux humides — en raison du sous-sol — les bois y sont étendus. C'est le Condroz ardennais et la Marlagne.

Plus au Nord encore, le complexe sambro-mosan comporte des schistes, grès et calcaires et, localement, de la houille; il souligne le relief contrasté des vallées de la Sambre et de la Meuse et leurs abords.

Les schistes et les grès se prolongent dans le plateau fort échanuré du Pays de Herve où ils se partagent la région avec les craies et les argiles du secondaire; il en résulte pour le Pays de Herve un sol pratiquement partout argileux, imperméable, favorable à l'installation de riches prairies jadis régulièrement encloses de haies vives et qui sont à la base d'un élevage bovin intense.

Au Sud du Condroz, la Famenne et la Fagne s'allongent en une région déprimée, mollement moutonnée, dégagée dans les schistes, vers 150 m avec quelques intercalations calcaires, jusqu'à 250 m. Ces terroirs ont des sols argileux, humides, peu fertiles, couverts pour plus de la moitié de forêts alternant avec de maigres champs et, aujourd'hui, de pauvres prairies. Ce sont les régions les plus pauvres de Wallonie. Vers l'Ardenne, se déroule la bande à calcaire, sorte de plateau étroit formant un escalier en contrehaut de la gouttière schisteuse, entre 250 et 300 m. Les sols d'altération y sont très riches et accueillent les bonnes cultures.

La grande variété des roches de toutes ces régions et leur zonation entraîne une répartition fort diversifiée des matériaux de construction, toujours en étroite liaison avec le sous-sol local dans les maisons traditionnelles. Mais toutes les roches n'étaient pas utilisables.

Les plateaux ardennais sont un pays aux sols pauvres, liés à la nature des roches, schistes, phyllades, grès et quartzites, dépourvus de calcaires et imperméables. Les sols sont toutefois plus profonds et de meilleure qualité dans une partie non négligeable de l'Ardenne centrale, ainsi qu'on le sait depuis le levé de la carte pédologique. Partout l'agriculture est en outre handicapée par un climat aux hivers beaucoup plus rigoureux que ne le laisserait supposer l'altitude, le plus fréquemment au-dessus de 400 m.

Or, si l'on sait améliorer les sols, on est fort démuni devant les outrances du climat. Les zones les plus défavorables se situent au-dessus de 500 m, ce qui est le cas notamment des hauts plateaux agricoles des Cantons de l'Est.

Ainsi, l'Ardenne était par excellence la région des cultures pauvres, seigle, épeautre, avoine, pomme de terre; elle est aujourd'hui la région des herbages, surtout au Nord-est, à proximité du Pays de Herve. Partout la lande et la forêt feuillue s'étendaient jadis avec plus ou moins d'ampleur; c'est le cas maintenant des bois de feuillus et de résineux.

La région oppose nettement les zones de plateaux aux vastes surfaces monotones, tranquillement ondulées, et les profondes incisions des vallées encaissées qui les dissèquent surtout à l'Ouest et au Sud — Amblève, Ourthe, Lesse, Houille, Rulles, etc. Les plateaux les plus élevés — jusqu'à 694 m en Belgique — sont le domaine des pluviosités maximum et des tourbières hautes, les fagnes, encadrées de forêts: plateau des Hautes-Fagnes à la Baraque Michel, plateau des Tailles, plateau de Saint-Hubert. Les plateaux sont aussi le domaine des agriculteurs, laboureurs et éleveurs de moutons d'autrefois. Au contraire, les fortes pentes des vallées et le morcellement du relief qui y correspond, appellent surtout la forêt.

Les roches cohérentes de l'Ardenne sont des matériaux tout indiqués pour les maisons. On verra que leur utilisation n'était pas nécessairement à la portée des plus pauvres avant le XIX^e siècle et on constatera que certaines roches, peu résistantes, ne pouvaient être utilisées; cela laisse la place à la maison de terre et de colombage dans certaines zones.

La Lorraine belge forme, au Sud de l'Ardenne, une région plus basse, entre 250 et 400 m. Elle fait partie de l'auréole secondaire du Nord Est du bassin de Paris. Le relief est rythmé par les abrupts allongés d'Ouest en Est des trois fronts de côtes qui dominent des dépressions — Semois, Vire et Ton. Le vaste revers de la première côte, celle des grès sableux de Florenville, est le domaine de la forêt sur sols siliceux. Au contraire, les dépressions, principalement argileuses et marneuses, sont le domaine de l'agriculture. La troisième côte, calcaire, comporte du minerai de fer, de la minette, qui fut à l'origine de l'extension en Belgique du bassin sidé-

Quelques chiffres

	Altitude	T° moyenne annuelle	Précipitations moyennes annuelles	Nombre de jours de précipitations par an
<i>Régions limoneuses</i>	20 à 200 m	9 à 10° C	< 900 mm	+/- 170 jours
<i>Plateaux condrusiens et leurs abords</i>	200 à 400 m	8 à 9° C	900 à 1100 mm	+/- 180 jours
<i>Ardenne</i>	400 à 700 m	7 à 8° C	1000 à 1400 mm	180 à 200 jours
<i>Lorraine</i>	250 à 400 m	8 à 9° C	900 à 1100 mm	+/- 170 jours

urgique de Lorraine et du Grand-Duché de Luxembourg. A l'Est, le Pays d'Arlon s'organise autour de la vallée de l'Attert, de la haute Semois et de la percée du ruisseau de Messancy.

La région jouit d'un climat propice qui, en se cumulant aux bons sols des dépressions, favorise nettement l'agriculture.

La maison lorraine est un strict produit du sous-sol, mais les grès tendres sont assez perméables à l'humidité et exigent un crépi.

Bibliographie

P. DE BETHUNE, *Géologie*, dans « Atlas de Belgique », Bruxelles (1961), 8.

A. de GHELLINCK, M.A. LEFEVRE et P.L. MICHOTTE, *Oro-hydrographie*, dans « Ibidem », Bruxelles (s.d.), 6.

M.A. LEFEVRE, *Morphologie*, dans « Ibidem », Bruxelles (s.d.), 7.

M.A. LEFEVRE, *Lithologie*, dans « Ibidem », Bruxelles (1966), 9.

R. MARECHAL et R. TAVERNIER, *Association de sols Pédologie*, dans « Ibidem », Bruxelles (1974), 11B.

R. TAVERNIER et R. MARECHAL, *Carte des Associations de sols de la Belgique*, dans « Pédologie », Gand (1958).

L'habitat rural de la Wallonie

L'étude géographique s'intéresse à la *maison rurale traditionnelle* en tant que lien entre l'homme et le milieu géographique. La maison est l'expression fonctionnelle de la vie et du travail agricoles et elle est le résultat d'une architecture marquée par le milieu local: matériaux, influence climatique, acquis culturels. Mais la géographie s'intéresse spécialement à la *répartition des maisons*, qui était influencée par les conditions physiques locales et surtout par le système agraire ancien et qui joue un rôle non négligeable sur la conformation même des bâtiments et sur la psychologie des paysans.

Il est évident que nous devons retenir les formes d'habitat rural encore pures, telles qu'elles existaient avant le mouve-

ment d'urbanisation des campagnes né après la première et, surtout, la seconde guerre mondiale.

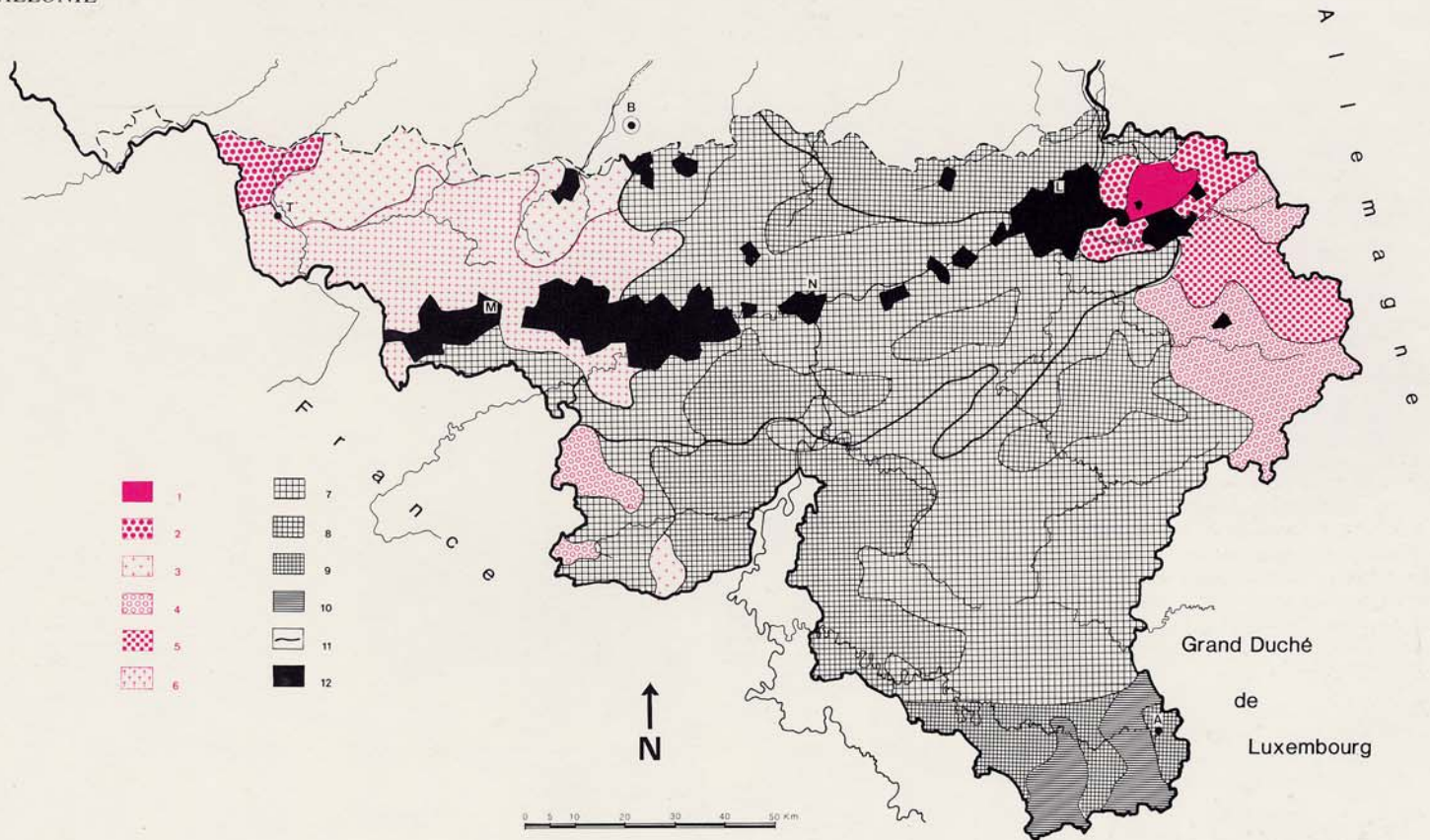
Au point de vue de la répartition des maisons, on reconnaît deux grands types d'habitat, à savoir la *dispersion* des maisons et le *groupement* en villages.

La dispersion, qui se localiserait plutôt dans les régions où chacun pouvait trouver aisément de l'eau, correspond certainement à l'organisation agraire individualiste, enclosant les parcelles de haies et groupant l'exploitation-bloc autour de chaque ferme isolée. Le groupement, qui serait la forme d'habitat des régions où l'eau est difficile d'accès — mais il y a de nombreuses exceptions — est à coup sûr lié au système agraire des contraintes collectives de l'Ancien Régime; le trou-

peau commun devait pouvoir y circuler librement sur les champs ouverts, distants et éparpillés par rapport aux fermes rassemblées dans les communautés villageoises. L'entassement plus ou moins fort des maisons dans les villages est lié à leur disposition en plan, à leur emprise au sol et à leur environnement de jardins, vergers et prés. Les exploitations isolées les unes des autres rendent les hommes taiseux et les intérieurement; les maisons groupées autour de l'église favorisent plus les contacts humains; l'influence des structures physiques n'est pas douteuse.

La Wallonie est surtout le domaine du groupement en villages variés, tandis que les régions flamandes sont essentiellement vouées à la dispersion. Dans nos régions, il faut classer exceptionnellement

CARTE 3. LES TYPES D'HABITAT RURAL EN WALLONIE

**Dispersion**

1. Dispersion absolue
2. Dispersion prédominante avec villages

Dispersion intercalaire

3. Avec villages de réseau routier
4. Avec villages nébuleuses
5. Avec villages concentrés

Groupement

6. Villages de réseau routier principalement ou exclusivement
7. Villages groupés
8. Villages concentrés
9. Villages groupés avec alignements partiels en rues

10. Villages en rues**11. Zone centrale avec fermes intercalaires****12. Espace urbain**

(D'après la carte de l'habitat rural en Belgique de Ch. CHRISTIANS, Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Belgique, 1971).

en zone de dispersion — toujours accompagnée par des villages de services plus ou moins importants: le Nord de la Région hennuyère et une partie du Brabant au Nord d'une ligne Tournai - Nivelles - Bruxelles, la Fagne hennuyère, le Pays de Herve, la Haute Ardenne et une zone qui lui est périphérique dans l'Ardenne du Nord-Est vers Eupen et Spa, soit l'Ardenne d'entre-Vesdre-et-Ambève. Les paysages ouverts et les fermetures de

haies et de lignes d'arbres répondent aux deux grands types d'habitat, bien que le bocage fût beaucoup plus dense et régulier autrefois.

Au sein de la *dispersion*, nous avons isolé la dispersion absolue, caractérisée par un éparpillement maximum des fermes et la réduction du village aux indispensables services communaux, ce qui est typique des petites fermes herbagères du Pays de Herve central. La dispersion prédominante avec villages d'importance moyenne se localise en aurole, autour de la zone précédente.

Ailleurs en Wallonie, les régions de dispersion de l'habitat font place à une *dispersion intercalaire* entre les villages, où l'équilibre est mieux respecté entre fermes isolées et groupements de maisons. Dans le Nord du Hainaut et du Brabant, les groupements sont des villages de réseau routier, avec de grandes alvéoles de prés et de vergers entre les rues; en Fagne hennuyère et en Ardenne d'entre Vesdre-et-Ambève, ce sont principalement des villages nébuleux, constitués d'un noyau central assez dense se prolongeant le long des routes, en s'aérant, pour rejoindre des hameaux du voisinage; des villages concentrés existent localement en haute Ardenne. C'est partout le domaine de la petite exploitation.

La densité des haies, généralement basses et taillées, était maximum au Pays de Herve et moyenne, avec des dispositions irrégulières, en Fagne hennuyère et en Ardenne d'entre-Vesdre-et-Ambève. Le Pays de Herve central a été la seule région de Wallonie à passer totalement à l'herbage dès le XVI^e siècle en même temps que les villages éclataient en fermes isolées. Ce profond changement a atteint ensuite la périphérie hervienne puis l'Ardenne voisine dans les siècles suivants. Le même phénomène s'est passé en Fagne hennuyère, à partir de la Thiérache française.

Le *groupement* d'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons.

Les gros villages de réseau routier, assez lâches, dominant dans le Hainaut et le Brabant d'entre-Senne-et-Dyle, tandis que l'essentiel de la Wallonie est le domaine des villages groupés et concentrés. Il se distinguent surtout par l'entassement plus ou moins grand de leurs maisons. On y reconnaît les villages groupés, avec châteaux et grosses fermes isolées intercalaires, qui caractérisent les plateaux limoneux centraux (notamment Brabant et Hesbaye de Namur), la Région condrusienne et l'Ardenne condrusienne. S'y associent les petits villages et hameaux groupés en tas de la majorité de l'Ardenne, de la Famenne et de leurs prolongements d'Entre-Sambre-et-Meuse, accompagnés de petits territoires cultivés. Les villages sont des ensembles concentrés, avec un maximum d'entassement de l'habitat, sur les plateaux limoneux de l'Est (Hesbaye liégeoise, Hesbaye de Hannut-Jodoigne), sur les Terrasses mosanes en aval de Liège et dans l'Ardenne de l'Ouest (autour du rentrant de Givet).

Les villages de Lorraine belge ont le caractère particulier de villages-rues aux maisons jointives, encore que cela soit loin d'être partout typique. Il s'agit souvent de villages formés de séries de maisons jointives disposées en fonction des traits du relief.

Au sein de ces régions de groupement d'habitat, les bas-plateaux limoneux et les plateaux condrusiens sont le lieu des plus grandes exploitations wallonnes, spécialement associées aux grosses fermes isolées intercalaires; ces territoires étaient et sont encore par excellence des campagnes labourées, bien que dans le Pays d'Ath et au Condroz la conversion séculaire de l'agriculture belge vers l'herbage artificiel se soit plus marquée.

Dans les autres régions d'habitat groupé, Famenne, Ardenne, Lorraine, la conversion vers l'herbage a gagné plus complètement le terrain, alors que jadis seuls existaient les prés naturels de vallée et les pâturages de lande.

Au point de vue des *maisons rurales traditionnelles*, l'immense majorité d'entre elles étaient des fermes plus ou moins importantes, des maisons d'ouvriers agricoles ou des maisons de paysans ayant une autre activité, comme le travail dans les bois. Rarement, il s'agissait d'ouvriers industriels, comme ceux des forges qui parsemaient l'Ardenne, et encore ces ouvriers-là avaient-ils une petite activité agricole.

La maison rurale la plus répandue est la *maison élémentaire unifaitière* (à un bâtiment surmonté d'un seul toit), *tricellulaire* (à trois unités): l'habitation, l'étable et le fenil, la grange. La disposition de l'étable à côté de l'habitation s'explique par les soins constants à apporter aux animaux, l'écurie précédant l'étable des bovins si les deux sont distinctes, car le cheval est une richesse plus exigeante encore en soins. Si l'activité agricole propre de la famille était réduite, la maison se ramenait souvent à deux cellules: l'habitation et l'étable avec fenil.

Dans les grandes fermes, les différentes cellules prennent plus d'importance et se répartissent entre *plusieurs bâtiments* le plus souvent jointifs; cela va des bâtiments en équerre jusqu'à la plus grosse ferme à quatre ailes disposées autour d'une cour fermée, le type pur de la grosse *cense wallonne*.

Toutes les régions wallonnes comptent des fermes élémentaires à trois ou deux cellules et des maisons simples, car la majorité des gens étaient de petits et moyens paysans; les cellules se jouxtent le plus souvent le long d'une façade allongée mais, parfois, elles se répartissent en tranches profondes et étroites donnant la maison en surface de l'Ardenne ou de la Lorraine. Les fermes à plusieurs bâtiments et les censes wallonnes s'y ajoutent dans les régions de grandes exploitations, surtout les régions limoneuses et condrusienne, signalées ci-dessus; ce type de construction était très bien adapté aux nécessités de la grande culture fournissant d'importantes récoltes à engranger et exigeant de nombreuses écuries et étables pour les bêtes de trait; la sécurité y était mieux assurée et il était plus facile de s'y défendre contre les pillards et les maraudeurs, d'où souvent l'aspect de fermes-fortresses avec tours d'angle et murs aveugles vers l'extérieur, notamment dans le cas des grosses fermes isolées intercalaires, mais ceci est discuté.

On observe fréquemment que l'accroissement des récoltes et du cheptel, lié à la révolution agricole de la fin du XVIII^e siècle, a entraîné une reconstruction ou un remaniement de beaucoup de nos fermes au XVIII^e et au XIX^e siècle.

Les fermes wallonnes traditionnelles existant encore aujourd'hui sont des maisons en pierre pratiquement partout où les roches dures affleurent, alors que les constructions modestes y étaient jadis en torchis et colombage. Quelques-unes des roches dures, qui s'effritent, ne convenaient cependant pas comme matériaux de construction, ainsi qu'il a été dit: la maison de torchis et colombage s'est alors généralisée, comme sur sous-sol phylladeux en Ardenne du Nord-Est ou dans la Thiérache, comme sur les schistes de Famenne et de Fagne (dans les Rièzes, maisons entièrement construites en bois); depuis, la brique y a remplacé le torchis, voire le torchis et le colombage. Là où les roches dures font défaut sur les bas-plateaux limoneux, la maison ancienne de terre a partout fait place, également, à la construction en brique, en général beaucoup plus précoce dans les grosses fermes.

Les toits de chaume, généralisés jadis, ont fait place plus ou moins vite, aux toits de dalles, d'ardoises ou de tuiles, selon les régions.

Bibliographie

CH. CHRISTIANS, *Contribution à l'étude géographique de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique*, dans « Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège », 125 (1962), et dans « Bull. de la Société belge d'Etudes géographiques », 30 (1961).

CH. CHRISTIANS, *Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Belgique. Etude géographique des structures et premières propositions de priorités*, dans « Travaux géographiques de Liège », 158 (1971) et dans « Rev. de l'Agriculture », 11-12 (1971).

F. DUSSART, *Les types de dessins parcellaires et leur répartition en Belgique*, dans « Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège », 139 (1961).

M.A. LEFEVRE, *L'habitat rural en Belgique, Etude de géographie humaine*, Liège (1926).

M.A. LEFEVRE, *Modes du peuplement rural*, dans « Atlas de Belgique », Bruxelles (1964), 27.

O. TULIPPE, *Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique*, Liège (1942).

O. TULIPPE, *Géographie de l'habitat*, dans « Cours de Géographie humaine », Liège (1944).

Forêts et paysages agraires actuels de la Wallonie

La Wallonie recèle 80 % de l'ensemble de la forêt belge, soit 28 % du territoire wallon ou 491.400 ha en 1970. La forêt est fort inégalement répartie dans nos régions. Au Nord du sillon Sambre-Meuse, dans les régions limoneuses, elle est essentiellement feuillue et réduite à des bois exigus et à des réserves de chasse. Encore essentiellement feuillue, elle se développe plus largement sur les plateaux du Condroz ardennais et du Condroz, mais elle reste encore fort localisée au Pays de Herve. En Famenne, en Ardenne et en Lorraine, la forêt devient au contraire une composante souvent majoritaire du paysage : elle atteint et dépasse 50 % de la superficie totale selon les compartiments envisagés, mélangeant résineux et feuillus. On note spécialement en Ardenne des masses forestières au N.E. et sur les bordures O. et S. de la région.

La forêt wallonne était entièrement feuillue. Elle était au minimum de sa superficie et de sa richesse à la fin du XVIII^e s. Elle se réduisit encore jusqu'en 1866 sous la pression des défrichements agricoles liés à l'intense pression démographique et à l'insuffisance des emplois industriels dans les villes de cette époque. Elle s'agrandit ensuite, essentiellement au Sud du sillon Sambre-Meuse, alors que, au Nord, dans les régions limoneuses, elle ne regagna pas de terrain, au contraire ; à titre d'exemple, les 2/3 de la forêt de Soignes furent définitivement perdus pour payer nos dettes sous le régime hollandais. En fait, la forêt méridionale reconquit une grande partie de l'immense superficie inculte qui existait au début du XIX^e s, spécialement en Ardenne, et qui représentait 200.000 ha, en 1846, pour 350.000 ha de forêts. A la suite de la loi sur la mise en valeur des incultes du 25 mars 1847, les meilleurs des incultes furent mis en culture et le restèrent, mais les autres furent boisés en résineux ou reboisés après un défrichement mal réussi.

Au XX^e s., le recul continu de l'agriculture au Sud du sillon Sambre-Meuse entraîna le boisement désordonné en épicéas de parcelles retirées de la culture par les petits agriculteurs qui cessaient d'exploiter. Depuis 20 ans, le mouvements d'ensemble est plutôt devenu un statu quo.

En fait, la forêt wallonne ne fut jamais si étendue qu'aujourd'hui mais les résineux ont conquis 50 % de sa superficie, essentiellement au Sud du sillon.

Ainsi, les paysages et les usages ont complètement changé depuis la fin du XVIII^e s. La forêt feuillue s'appauvrit et se réduisit jadis par le fait des droits d'usage qui la liaient à l'agriculture — pâturages des troupeaux, affouage, bois d'œuvre, soutirage de la litière, cueillettes diverses —, mais aussi en raison de la fabrication du charbon de bois à destination de la sidérurgie rurale ou de la verrerie et avec le prélèvement des écorces de chêne pour la tannerie. Les landes étaient des pâturages et des terrains d'essartage essentiels pour la vie des campagnes méridionales. A partir de la fin du XIX^e s., la forêt échappa lentement à tous ces prélèvements extérieurs en raison de l'intensification de la production des terres cultivées et du regroupement industriel dans les villes et elle ne cessa de s'améliorer.

De leur côté, les paysages agraires wallons sont bien contrastés, mais dans leur immense majorité, ce sont des paysages ouverts avec habitat groupé. Ils étaient consacrés à la polyculture autarcique jusqu'au XIX^e s. Ils associaient leurs villages aux contraintes collectives d'assolement et de pâturage des troupeaux, qui imposaient l'absence de clôtures dans les champs.

Seule, une région a évolué très tôt vers l'herbage et l'élevage, en liaison notamment avec les villes voisines : c'est le Pays de Herve à partir du XVI^e s. En même temps, ses fermes se sont dispersées au sein d'exploitations-blocs, faites de prairies encloses de haies vives, dans

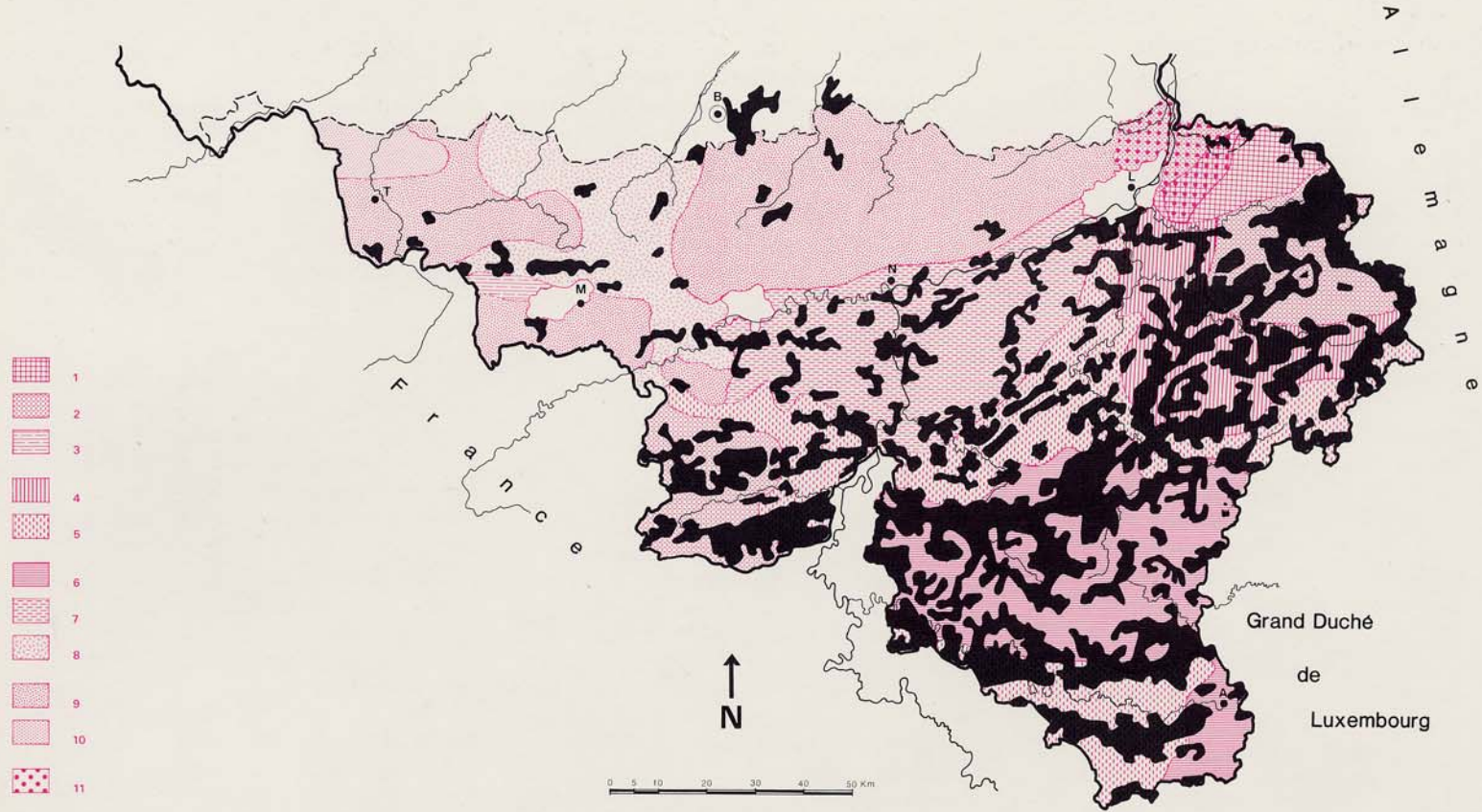
un véritable bocage. Ce bocage est parvenu jusqu'à nous, mais les haies se dégradent beaucoup maintenant et disparaissent pour une bonne part. Les vergers à hautes tiges n'y auront été qu'un épisode dans l'Ouest du Pays de Herve : apparus au XIX^e s., ils ont régressé fortement aujourd'hui. D'autre part, l'influence du Pays de Herve s'est fait sentir dans l'Ardenne du N.E. voisine, à partir du XVIII^e s., d'où des herbages en partie clos de haies et une certaine dispersion des maisons dans les pâtures individuelles d'un ensemble de villages de cette zone. A l'autre extrémité de l'Ardenne, la Fagne hennuyère d'Entre-Sambre-et-Meuse et ses abords ont évolué de la même façon à partir de la Thiérache française.

L'herbage va continuer à se développer après la crise du blé du XIX^e s., après 1880, et tout au long du XX^e s. Il se constitue ainsi deux régions de monoculture herbagère et d'élevage laitier, à savoir l'Ardenne du N.E. jusqu'à l'Ourthe et la Fagne hennuyère. Selon l'époque d'apparition des herbages, les prairies sont encloses de haies vives ou de fils de fer barbelés, donnant un paysage bocager ou un paysage ouvert. La tache d'huile va poursuivre son extension et constituer des paysages ouverts de prairies récentes, avec une relique de cultures principalement fourragères dans la gouttière humide de la Famenne, l'Entre-Sambre-et-Meuse du S.E. et la Gaume (avec 65 à 80 % d'herbages).

Tout cet ensemble herbager exprime bien la conformité de l'herbe aux conditions physiques et climatiques de la Haute Belgique, en même temps que la bonne adaptation de l'élevage, surtout laitier, aux conditions d'exploitation des petites fermes qui accueillirent son développement.

Là où ces conditions n'étaient pas réunies, notamment par l'existence de plus grosses fermes, le paysage ouvert de prairies récentes ne l'a pas emporté et est

CARTE 4. FORETS ET PAYSAGES AGRAIRES ACTUELS DE LA WALLONIE



Forêts : en noir

Paysages agraires :

Paysages de bocage (en voie de dégradation)

1. Prairies encloses de haies vives
2. Prairies en partie encloses de haies vives
3. Prairies bordées de canaux et fossés

Paysages ouverts de prairies récentes

4. Prairies
5. Prairies dominantes avec cultures fourragères

Paysages ouverts de prairies récentes et de cultures

6. Prairies et cultures fourragères
7. Prairies et cultures fourragères et céréalières
8. Prairies et cultures fourragères, céréalières et industrielles

Paysages ouverts de grandes cultures céréalières et industrielles

9. Grandes cultures dominantes
10. Grandes cultures dominantes avec, localement, rangées d'arbres et zones de bocages et haies interrompues
11. Vergers sur prairies (en voie de dégradation)

(D'après la carte de l'utilisation des sols en Belgique de Ch. CHRISTIANS, in « Carte de l'utilisation du sol de l'Europe », Union Géographique Internationale, Budapest, s.d.)

resté associé à des cultures fourragères et, éventuellement, céréalières et industrielles: ce fut le cas de l'Ardenne centrale, de la Lorraine d'Arlon, du Condroz et même d'une partie du Hainaut occidental (avec 45 à 65 % d'herbages).

Les grandes cultures, enfin, se sont maintenues dans la majeure partie des régions limoneuses: Tournaisis, Brabant wallon, Hesbaye, restées fidèles à l'openfield labouré, ce qui n'exclut pas les prairies autour des villages, dans les

vallées et sur les pentes (jusqu'à 45 % de la superficie agricole).

Deux petites zones de ces régions limoneuses présentent des paysages plus complexes: au Nord de Tournai, il existe localement des rangées d'arbres et de petites zones de bocages et de haies interrompues; au Nord de Liège, la zone heruvienne des vergers sur prairies encloses, en voie de dégradation, passe la Meuse et s'étend sur l'extrémité orientale de la Hesbaye.

Bibliographie

E. CLICHEROUX, *L'évolution de la forêt en Belgique*, dans «Bull. Inst. Rech. écon. et soc. de l'Univ. de Louvain», 22 (1956), 537-538.

W. PEETERS, *Commentaires de l'évolution du massif forestier*, «Atlas de Wallonie», 4 (1980).

O. TULIPPE, *L'homme et la forêt tempérée en Belgique*, Liège (1942), coll. des Trav. de Géographie de l'Univ. de Liège, fasc. 73.